



Avis de publication
Réunion d'information préalable (RIP)
avant étude d'incidences - Parc de 5 éoliennes à Mettet et Profondeville

Demande de permis unique de classe 1, relative à la construction et l'exploitation de cinq éoliennes d'une puissance supérieure à 3MW sur des terrains agricoles situés à Mettet et Profondeville, entre Gonoy, Saint-Gérard et Lesve

Demandeur : New Wind sprl, Avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur (Loyers)

La demande de permis unique déposée en 2022 et refusée sera réintroduite en 2025. Le projet est structurellement inchangé.

Le demandeur informe la population qu'à son initiative une **réunion d'information préalable (RIP)** relative à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

Mercredi 11 juin 2025 à 19h00
Salle du Conseil Communal de Mettet
Place Joseph Meunier, 31-32 à 5640 Mettet

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D66 §2 et D68 §§2 et 3, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit pour le jeudi 26 juin 2025, à adresser ses observations et suggestions utiles à la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement :

- par écrit au Collège Communal de Mettet, Place Joseph Meunier, 1 à 5640 Mettet.
- avec une copie à la société New Wind sprl, Avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi qu'en présentant les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'enregistrement vidéo de la réunion sera consultable dès le lendemain de la présentation à la commune de Mettet sur rendez-vous uniquement (Service Urbanisme ; tél 071/720.080) pendant une durée de quinze jours avant sa suppression (conformément aux dispositions réglementaires), et au lien suivant :

<https://www.elawan.com/en/belgiumprojects/>

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues après la RIP auprès du demandeur :

New Wind sprl, av. des Dessus de Lives, 2, 5101 Namur - jdumont@elawan.be